



## Motion Kirby – Neil & Consorts

### TITRE DE LA MOTION

**Un encouragement à la mobilité douce pour notre commune !**

### DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION

Durant la dernière législature, le sujet de la promotion de la mobilité douce a été soulevé plusieurs fois par le Conseil communal d'Ollon par voie de question.

Ces dernières années, nos voisins à Aigle et Bex ainsi que l'Etat de Vaud ont bougé et certains tronçons ont pu être sécurisés. Par contre Ollon, au milieu, n'a à peu près rien fait. Le résultat est incohérent, incomplet, et donc peu attractif.

Les études montrent que si l'on investit dans des routes, on attirera des voitures, si on investit dans les transports publics on attirera les passagers (cf M2 à Lausanne, tunnel du Lötschberg etc...) et si l'on investit dans des liaisons sécurisées pour les cyclistes, on attirera la mobilité douce.

La plaine du Rhône est plate et le plateau de Chesières – Villars l'est plus ou moins aussi. Ils sont donc parfaitement propices à un cheminement en vélo et les distances sont courtes (par exemple Ollon – Monthey 7km soit 20 minutes en vélo)

La technologie des vélos électriques a beaucoup progressé ces dernières années et ce type d'engin peut parfaitement remplacer les voitures sur les trajets de moins de 10km ; on ne transpire plus et comme il n'y a à priori pas de bouchons sur les pistes cyclables et qu'il ne faut pas chercher une place de parc, on arrive souvent plus vite à destination!

La pratique du vélo permet d'améliorer la santé !

La population, notamment par sa participation aux fugues chablaisiennes, montre que si l'infrastructure existe, elle joue le jeu.

Le projet d'Agglo, en consultation depuis un mois, propose des projets lourds, réalisables à moyen terme, mais qui ensemble, ne satisferont qu'une partie des besoins.

### MOTION

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la municipalité d' :

Etablir une feuille de route priorisée et chiffrée des mesures immédiates et à moyen terme nécessaires à établir un réseau cohérent de liaisons de mobilité douce sécurisées sur le territoire communal, en particulier dans la plaine du Rhône ainsi que sur le plateau de Villars. Cette cartographie devra être harmonisée avec les actions et le planning du projet Agglo pour le bas de la commune ainsi qu'avec les communes voisines. Un accent particulier devra être mis sur les mesures immédiates (principalement de signalétique) permettant une amélioration rapide de l'offre en limitant les coûts et le « bétonnage » ; par ailleurs, ces mesures feront l'objet de communications permettant de rendre la population attentive à l'offre et aux progrès envisagés.

Ces actions feront l'objet d'un préavis permettant d'expliquer la démarche et de couvrir les dépenses immédiates. Les coûts à moyen terme seront à intégrer dans le plan d'investissements communal.

### SOUHAIT

- souhaite une prise en considération immédiate  
 renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. **La motion est contraignante**, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à **présenter l'étude ou le projet de décision demandé**. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.